



Fédération Nationale des Retraités des Caisses d'Épargne

Commission toilettage du statut : Compte rendu de nos réunions du 28/04/2021 et 19/05/2021

Calendrier de la mise en place de la réforme des statuts

Cf. ci-joint le calendrier proposé par le groupe de travail :

Plusieurs questions se posent :

Les statuts actuels nous disent : l'Assemblée Générale Extraordinaire « délibère notamment sur la modification des statuts »

Doit-on faire valider le document présenté pour validation en CFN, ensuite par les Fédérations Régionales avant la présentation du document en AGE

- Soit par le Conseil Fédéral Régional
- Soit par l'Assemblée Fédérale Régionale

La commission préconise « la validation par le CFR », charge à celui-ci d'informer ses adhérents

En fonction du calendrier proposé doit-on :

- Prolonger les mandats actuels pour une année supplémentaire et remettre à zéro les structures après la modification des statuts.
- Renouveler les structures actuelles (fin de mandat en 2021) et remettre à zéro les structures après la modification des statuts.

L'AGE qui devrait se dérouler en 2022 peut-elle avoir lieu en visioconférence?

Le nombre maximum de délégués (membres du CFN + délégués supplémentaires) est de 178. Pour la visioconférence ça semble difficile.

Mais avec 3 mandats par personnes on se retrouve à 59 !!!!

Les mandats Nationaux et régionaux

Dans notre proposition les mandats nationaux au CFN et au Bureau National sont de 3 ans.

Les mandats aux Conseil Fédéral Régional sont de 6 ans renouvelables par moitié tous les 3 ans ==> **maintien de cette représentation des adhérents au Conseil fédéral Régional**

==> Pour faire coordonner les renouvellements des mandats nationaux et régionaux ils faudra actualiser les mandats régionaux lors de 1ère Assemblée Générale Régionale (suivant l'AGE modifiant les statuts) qui désignera ses 2 nouveaux représentants au CFN et ses délégués à l'AGN de mise en place des nouvelles structures nationales



Fédération Nationale des Retraités des Caisses d'Épargne

Commission toilettage du statut : Compte rendu de nos réunions du 28/04/2021 et 19/05/2021

Nom de la Fédération

Doit-on faire évoluer le nom de la Fédération pour prendre en compte les retraités des organismes du Groupe BPCE (CE mais aussi BPCE, Crédit Foncier, GIE informatique et autres filiales du Groupe).

A l'instar de la MNCE qui est devenue BPCE Mutuelle peut-on et/ou doit-on faire évoluer notre dénomination?

- Si nous voulons accueillir au sein de la fédération des retraités qui n'ont jamais été salarié d'une CE mais qui sont retraités d'une structure du Groupe BPCE et qui reçoivent une pension de retraite de la CGP.
- Pouvons-nous utiliser le nom et/ou le logo BPCE pour l'accoler à FNRCE? (contact avec la Présidente de l'amicale des BP (Michel PAGEAULT)
 - Peut-être faut-il interroger BPCE SA pour savoir si on a le droit de s'intituler GROUPE BPCE

Suite à l'interpellation de la Présidente de l'Amicale des BP (Annette GILEWICZ) par Michel PAGEAULT et sa réponse sans ambiguïté, la commission préconise:

Titre court

Maintien du nom actuel : Logo CE + FNRCE

Ajout de la référence à : Groupe BPCE

Titre long

Fédération Nationale des retraités des caisses d'Épargne et des établissements affiliés du Groupe BPCE, bénéficiant d'une retraite versée par la CGP

CONSEIL FEDERAL NATIONAL

Composition: 2 représentants par Fédération Régionale / pas de suppléants (décision du Conseil Fédéral du 24/03/2021)

==> En cas d'absence à une réunion des 2 représentants d'une Fédération Régionale :

- Soit mandat est donné au Président de la FNRCE ou à un autre membre du CFN
- Soit la Fédération Régionale est considérée comme absente du CFN



Fédération Nationale des Retraités des Caisses d'Épargne

Commission toilettage du statut : Compte rendu de nos réunions du 28/04/2021 et 19/05/2021

Vote en CFN:

- Les votes ont lieu par mandat puisque la représentation des Fédérations Régionales au CFN est égalitaire :
 - soit à main levée pour les votes tel que l'adoption des PV
 - soit à bulletin secret pour
 - les votes concernant des personnes
 - Sur demande d'un certain nombre de régions (on avait évoqué les 1/3 ????)

L'organisation du vote à bulletin secret demande une préparation :

Il faudra que ce soit prêt avant la réunion du CFN, soit pour un vote prévu à l'avance, soit pour un vote au pied levé.

- création de bulletin de vote représentant le nombre de mandat, donc d'adhérent
- bulletin de 100 mandats , de 50, de 20, de 10, de 5, de 2, de 1 mandat

Ex: pour une Fédération qui possède 397 adhérents elle obtiendra (3 bulletins de 100, 1 bulletin de 50, 2 bulletin de 20 , 1bulletin de 5, 1 bulletin de 2)

==> soit les bulletins de vote sont remplis au préalable de chaque nom ou de chaque liste de candidats (ce qui multiplie le nombre de bulletin à distribuer)

==> soit les bulletins sont distribués « vierge » et donc remplis par les membres du CFN qui votent.

Rédaction des statuts et du RI

La commission propose le recours à une aide extérieure pour la rédaction des 2 documents.

Marc Darriet propose les services d'une avocate qu'il connaît et avec qui il a déjà travaillé. Il se charge de la contacter pour avoir:

- ses disponibilités, le coût de la prestation , les délais .

Nous devons pour cela rédiger un cahier des charges pour présenter les modifications à prendre en compte.

Pour faire un point avant le BN DU 23/06 et le CFN du 24/06/2021 une nouvelle réunion de notre commission est décidée pour le 18/06/2021 de 09h30 à 12 h 30 maxi.



Fédération Nationale des Retraités des Caisses d'Épargne

Commission toilettage du statut : Compte rendu de nos réunions du 28/04/2021 et 19/05/2021

Calendrier

